



Ethique, transparence, bonne gouvernance
**Votre don,
notre engagement**
recoltefondsethique.be

Tableau de synthèse des données-clé du rapport annuel

Nom de l'association	United Fund for Belgium			
Adresse (siège)	Avenue Adèle 1 - 1310 La Hulpe			
N° BCE	0412.511.504	URL website	www.ufb.be	Fiscaal attest veldip tot
Vérificateur des comptes	31/12/2029			

Bilan		2023		2022		Avril - Déc 2021	
		Actif	Passif	Actif	Passif	Actief	Passief
Total bilan		2.610.286,29 €	2.610.286,29 €	2.547.184,00 €	2.547.184,00 €	2.639.772,00 €	2.639.772,00 €
Actifs immobilisés	20/28	1.246,69 €		363,00 €		0,00 €	
Actifs circulants	29/57	2.468.996,26 €		2.406.183,00 €		2.453.240,00 €	
Comptes de régularisation	490/491	140.043,34 €		140.638,00 €		186.532,00 €	
Patrimoine	10/14		1.539.911,44 €		1.602.624,00 €		1.743.734,00 €
Provisions	16		0,00 €		0,00 €		0,00 €
Dettes > 1 an	17		0,00 €		0,00 €	186.532,00 €	0,00 €
Dettes < 1 an	42/48		1.070.314,26 €		944.560,00 €		893.678,00 €
Comptes de régularisation	492/493		60,59 €		0,00 €		2.360,00 €

Compte de résultats		2023		2022		Avril - Déc 2021	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Kosten	Baten
Biens et services	60/61	815.037,91 €		1.053.553,00 €		668.077,00 €	
dont :							
- coût du personnel intérimaire et mis à disposition	617	0,00 €		0,00 €			
- rémunérations pour prestations, pas attribuées en vertu d'un contrat de travail	code :	0,00 €		0,00 €			
Frais de personnel (incl. bénévoles)	62	147.700,28 €		128.435,00 €		82.609,00 €	
Réductions de valeur, provisions et autres charges	63/64	21.623,29 €		10.424,00 €		52.567,00 €	
Chiffre d'affaires, etc...	70/72 + 74		114.303,55 €		212.094,00 €		73.749,00 €
Cotisations, dons, legs, subventions	73		727.732,75 €		846.596,00 €		682.968,00 €
Charges et produits financiers	65 - 75	-20.102,75 €	67.931,41 €	130.581,00 €	137.289,00 €	8.928,00 €	116.410,00 €
Charges et produits exceptionnels	66 - 76	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total charges et produits	60/69 - 70/79	964.258,73 €	909.967,71 €	1.322.993,00 €	1.195.979,00 €	812.181,00 €	873.127,00 €
Total recettes brutes récoltes de fonds directs	[1]		727.732,75 €		846.596,00 €		682.968,00 €
dons	731		701.376,98 €		809.396,00 €		682.968,00 €
legs	732		26.355,77 €		37.200,00 €		0,00 €
Total coûts récoltes de fonds directs		111.194,00 €		96.889,80 €		72.053,00 €	
Resultat net des récoltes de fonds indirectes	[1]				107.427,00 €		51.995,00 €

Subsides	733		0,00 €		0,00 €		0,00 €
----------	-----	--	--------	--	--------	--	--------

Tension salariale (max/min. bruto, en ETP)	[2]	2023		2022		Avril - Déc 2021	
		1,5	:1	1,6	:1	1,8	:1

Frais d'administration générale		2023		2022		Avril - Déc 2021	
		87.567,00 €		126.547,00 €		110.422,00 €	
Total coûts récoltes de fonds directs		111.194,00 €		96.889,80 €		72.053,00 €	
Ratio FAG/Produits		9,62%		10,58%		12,65%	
Ratio coût récoltes de fonds directs / Résultat brut		15,28%		11,44%		10,55%	
Ratio de dépenses impact [3]							

[1] Dans cet éclatement, nous proposons une distinction entre des 'récoltes de fonds directs' et 'indirectes' ou 'autres', c.à. : qui concernent des activités qui génèrent une recette nette (vente, sponsoring,...) et dont les coûts ne doivent pas être retenus comme coûts de récoltes de fonds directs. Ce schéma est indicatif et peut être adapté à la situation et aux activités spécifiques de chaque association, le cas échéant accompagné de commentaires.

[2] Pour le calcul de la tension salariale, il convient d'examiner si la rémunération la plus élevée est incluse dans les rémunérations pour prestations hors contrat de travail, converti en ETP sur une base annuelle. La méthode d'évaluation et de calcul et la cohérence des règles utilisées doivent être soumises au commissaire aux comptes

[3] Ratio de dépenses impact : la partie du total des moyens disponibles qui ont pu être utilisés pour la réalisation du but social.

[au verso ou pas visible par le public]

Je confirme que les données ci-dessus sont exactes et complètes.

Nom & fonction du certificateur [4]

Date

Signature

FRANÇOIS VAN BEVER - VICE-PRÉSIDENT
23/09/24

[4] De préférence par le commissaire aux comptes ou un vérificateur externe, éventuellement par le président. La signature d'un membre du personnel exécutif interne ne suffit pas.